



FICHE 08 Quelles sont les évolutions maritimes majeures sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest ?

Messages clés

- La façade NAMO s'étend entre la Manche, la mer d'Iroise et l'Atlantique, au droit des régions Bretagne et Pays de la Loire et du bassin-versant de la Loire. Avec ses 2730 km de côtes, soit 38 % du linéaire national, et plus de 1,6 million d'habitants¹, soit 25 % de la population littorale nationale, l'inter-région est résolument tournée vers la mer.
- La façade compte un réseau dynamique d'activités économiques (traditionnelles et émergentes) associé à des pôles de recherche et d'innovation. Ce dynamisme permet à l'économie bleue de se développer en s'appuyant sur les ressources des territoires.
- Le patrimoine naturel de la façade repose sur des habitats et des espèces emblématiques (comme les bancs de maërls, zostères naines, fous de bassin, puffins des Baléares, populations de grands dauphins et de phoques,...) et également une grande diversité des milieux et des espèces qui est liée aux échanges terre-mer.
- Depuis l'adoption de la stratégie de façade maritime en 2019, les événements géopolitiques internationaux (conflit en Ukraine) et européens (Brexit), la situation sanitaire (épidémie de Covid-19) ont pu fragiliser la situation socio-économique des activités maritimes et de leurs relais à terre. Les dérèglements climatiques, l'érosion de la biodiversité constituent également des lignes de force majeures. Enfin, des politiques, stratégies, réglementation nationales ou locales sont également porteuses d'évolutions maritimes.

1. Une économie bleue portée par la transition écologique et énergétique

1.1 Une production d'énergies marines renouvelables devenue réalité

Le parc éolien en mer posé de Saint-Nazaire, issu du premier appel d'offres (2011) et d'une puissance de 480 MW, a été intégralement mis en service en novembre 2022. La façade NAMO est donc la première façade à produire de l'électricité grâce aux vents marins. Construit par un consortium mené par EDF Renouvelables, sa production équivaut à la consommation d'électricité de 720000 personnes, soit 20 % de la population de la Loire-Atlantique. Depuis janvier 2023, les activités maritimes sont réouvertes autour et dans la zone du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, sous conditions garantissant la sécurité de navigation.

La mise en service du parc d'éoliennes posées de Saint-Brieuc en Bretagne Nord est prévue d'ici la fin 2023 (496 MW, consommation de 835000 personnes); elle sera suivie par celle du parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier en Vendée (496 MW - 800000 personnes) prévue en 2025.

1 https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/artificialisation_vf_namo_cerema.pdf

Le premier projet de parc commercial d'éoliennes flottantes de grande échelle verra le jour au sud de la Bretagne. D'une puissance de 250 MW, il approvisionnera l'équivalent d'une population d'environ 450 000 habitants. Suite au débat public, la décision ministérielle du 8 mai 2021 a précisé la zone géographique pour la procédure de mise en concurrence. Le lauréat et futur porteur de projet du parc sera désigné début 2024 pour des travaux démarrant en 2025 et une mise en service du parc prévue en 2031.

Les enseignements tirés des premiers parcs en service ou en développement sur la façade alimenteront la conduite de la planification de l'éolien en mer à horizon 2033 et 2050. La prise en compte le plus en amont des enjeux de cohabitation des usages, principalement avec les usages de pêche professionnelle, des effets sur l'environnement et les paysages, des gains socio-économiques pour les territoires sont autant de défis collectifs à relever.

Un conseil scientifique de façade pour l'éolien en mer a été créé par arrêté interpréfectoral en avril 2023. Le conseil rendra des expertises sur l'harmonisation des protocoles environnementaux des futurs parcs, les mesures « éviter – réduire – compenser », les effets cumulés des parcs et la planification des zones de développement de l'éolien en mer.

1.2 Une construction navale et nautique en repositionnement

Cette filière est structurante dans l'économie maritime de la façade dont les départementaux littoraux accueilleraient 44 % des ETP nationaux en 2018.

Ce secteur doit relever les défis de la décarbonation (processus de production, propulsion des navires), de l'écoconception, de l'amélioration du recyclage des navires en fin de vie tout en faisant face à une concurrence internationale qui continue d'être importante.

Depuis janvier 2019, une réglementation² impose aux constructeurs de bateaux de plaisance ou de sport de déconstruire leurs navires en fin de vie. Aujourd'hui, il existe 13 centres de déconstruction dans la façade qui assurent la moitié du nombre total de déconstructions en France³.

Des projets de réindustrialisation et de diversification des productions sont en cours pour conquérir de nouveaux secteurs de marchés, comme la construction de navires de 80 à 200 mètres, ou de navires adaptés à l'installation des éoliennes en mer des futurs parcs. La façade voit aboutir des projets de transport maritime décarboné, comme les solutions de transport à la voile. Portés par des start-up ou de plus grands groupes de l'industrie navale et nautique, ces solutions sont commercialisées et intégrées dans les modèles économiques des transporteurs.

Pour accompagner cette transformation profonde du transport maritime, l'Institut français pour la décarbonation du transport maritime, MEET 2050 – Maritime Eco-Energy Transition towards 2050 – a été créé en 2022. Hébergé à Nantes, cet institut développe des navires concepts, combinant énergies décarbonées et technologies alternatives. Les entreprises et centres de recherche de la façade y contribuent directement, et bénéficieront des innovations techniques.

1.3 Des activités portuaires en transition malgré un contexte international défavorable

La façade NAMO comprend 14 ports de commerce, parmi lesquels le Grand Port de Nantes-Saint-Nazaire (GPMNSN), par lequel transitent les trois quarts du fret de la façade. Le port de Saint-Malo est le principal port de trafic passagers de la façade, suivi du port de Roscoff, pour des liaisons transmanche en ferry à destination du Royaume-Uni, de l'Irlande et des îles anglo-normandes.

La façade a connu une forte baisse d'activité du transport de passagers liée à la pandémie et aux restrictions sanitaires (par exemple, pour Saint-Malo et Roscoff : – 86 % de transport de passagers en 2020 par rapport à 2019). En 2021, la lente reprise des ferries permet une amélioration du secteur passager pour les ports de la façade NAMO, sans pour autant rattraper le niveau de 2019 (toujours – 85 % par rapport à 2019). Concernant le trafic de marchandises, le GPMNSN a connu une année 2021 difficile notamment à cause de sa grande dépendance aux énergies fossiles et à la fermeture temporaire de la raffinerie de Donges durant la crise sanitaire.

² La mise en place de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) de gestion des déchets issus des bateaux de plaisance ou de sport a été prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et inscrite à l'article L. 541-10-10 du Code de l'environnement.

³ Source : communication personnelle APER, juillet 2023.

Malgré ce contexte complexe, les places portuaires s'organisent de façon partenariale pour répondre aux besoins de développement des énergies marines renouvelables et de décarbonation du transport maritime. Le port de Nantes-Saint-Nazaire deviendra la 4^e « zone industrielle bas carbone » (ZIBAC)⁴ à horizon 2030. Par ailleurs, les ports de Brest, Lorient, et de Nantes-Saint-Nazaire ont conjointement répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Ports de France 2030 » lancé par l'État pour préfigurer les infrastructures et services portuaires nécessaires à l'éolien flottant.

2. Des formations et emplois en recherche d'attractivité

Selon les chiffres du SDES⁵, la part des emplois maritimes de la façade représente 21 % de ces emplois au niveau national. C'est donc la deuxième façade en termes d'emplois maritimes (après la façade Méditerranée).

Une pénurie de main-d'œuvre est constatée sur l'ensemble des emplois maritimes depuis plusieurs années, et cette tendance s'accroît. La pénurie de main-d'œuvre est particulièrement prononcée dans le secteur de la pêche, tous types de pêche et de fonctions.

Un ensemble d'outils sont déployés ces dernières années pour mettre en lumière les métiers exigeants et promouvoir les formations qui y mènent, afin de renforcer l'attractivité de la filière maritime et de relever le défi du recrutement.

Il s'agit de continuer à attirer les jeunes, les former en adéquation avec les besoins des secteurs et surtout fidéliser les marins pour qu'ils poursuivent et transmettent leur savoir-faire aux nouvelles générations. Des partenariats entre le secteur public et le secteur privé tendent à se développer, notamment pour assurer la formation des élèves des lycées professionnels maritimes (LPM) en proposant des stages embarqués. Différentes initiatives ont vu le jour afin de promouvoir une meilleure connaissance de l'environnement maritime et des métiers de la mer : la mise en place du Brevet d'Initiation à la Mer (BIMer) auprès des élèves de l'enseignement secondaire, ou encore le dispositif « La mer est à vous ».

Les lycées professionnels maritimes de la façade NAMO s'adaptent également aux enjeux émergents et aux nouvelles méthodes de navigation, en s'équipant de navires innovants ou en proposant des formations au transport maritime à la voile.

3. La pêche professionnelle : un secteur historique en profonde évolution

Avec 1632 navires et 4155 marins embarqués, la flotte de pêche de la façade NAMO représente 38 % de la flotte de pêche métropolitaine en nombre de navires, et plus de 40 % de la richesse nationale. Les principaux stocks pêchés par cette flotte sont la baudroie, la langoustine, la sole, le merlu, la sardine, la coquille Saint-Jacques et le bar (60 % des débarquements totaux de la flotte NAMO, en valeur).

Composée à 77 % de navires de moins de 12 mètres, c'est avant tout une pêche côtière, exercée dans les 20 milles nautiques.

La façade est également productrice d'algues, avec la pêche embarquée de laminaires et la récolte manuelle des algues de rive, pour un usage principalement dans l'industrie agroalimentaire.

Depuis 2019, la filière subit de plein fouet les effets successifs du Brexit, de la pandémie, et du contexte inflationniste. Les conséquences premières sont des restrictions de l'activité de pêche, temporaires ou plus durables. Une diminution notoire du quota pour la sole du Golfe de Gascogne est intervenue en 2022 (- 37 %) entraînant des arrêts temporaires d'activité.

L'État met place des mesures d'accompagnement (plan de sortie de flotte pour les sociétés les plus fragiles), de soutien financier (arrêt temporaire d'activité) ou d'accès facilité à des prêts.

Les enjeux d'accès à l'espace sont de plus en plus prégnants pour cette activité du fait du déploiement des politiques publiques environnementales et énergétiques. L'évolution des engins et techniques de pêche, pour un développement d'une pêche durable aux pressions réduites sur l'environnement, est également un enjeu fort, constituant une contrainte pour le secteur et également un axe d'innovation.

⁴ L'appel à projets « ZIBAC » a pour objectif d'accélérer la décarbonation à l'échelle d'une grande zone industrielle, en favorisant les synergies et les coopérations d'acteurs. À travers ce programme, l'État s'engage pour accompagner les territoires dans leur transformation écologique et énergétique afin de gagner en compétitivité et en attractivité pour soutenir la reprise de l'activité économique.

⁵ Données de 2017, disponibles sur : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/biodiversite/les-milieux-littoraux-et-marins-ressources/article/les-emplois-de-l-economie-maritime-en-2015>.

Suite à la décision du Conseil d'État du 20 mars 2023, un plan d'action (« plan cétacés ») sur trois ans est mis en place comprenant des fermetures spatio-temporelles, des dispositifs techniques de réduction des captures accidentelles et d'observation en mer. Les analyses « risques pêche » menées en site Natura 2000 en concertation avec les pêcheurs aboutissent à des mesures réglementaires de restrictions de zones ou de modifications de pratiques.

Ces évolutions surviennent dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui s'accroît (baisse d'effectifs de 4,5 % en 2021) et de difficultés de recrutement, nécessitant des actions renforcées pour attirer les jeunes et les former.

Enfin, la modernisation de la flotte et la décarbonation des navires de pêche et de l'activité de pêche sont en cours, avec le support financier d'appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projets lancés dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, ou par d'autres financeurs.

Face à ces enjeux cumulés, la filière doit évoluer pour devenir plus résiliente face aux risques (économiques, énergétiques, climatiques) et attractive.

4. Une aquaculture dépendante du lien terre-mer et en voie de diversification

La façade NAMO se classe en seconde position au niveau national avec, en moyenne, 34 % des entreprises et 36 % des emplois de l'activité d'aquaculture marine. La baisse des effectifs des cultures marines se poursuit depuis 2019 questionnant l'attractivité des métiers et le renouvellement des générations. La crise sanitaire a eu des répercussions sur la consommation, en raison des confinements et fermetures de restaurants.

L'aquaculture marine est très sensible à la dégradation du milieu marin, qu'elle soit causée par des pollutions chroniques de nature organique, microbiologique, chimique, ou par des pollutions accidentelles. La situation sur la façade reste défavorable pour la filière, qui recense 69 % des alertes. Ceci a entraîné des pertes économiques pour les professionnels en raison d'une interdiction temporaire de commercialisation de leurs produits.

À ce risque sanitaire s'ajoutent des phénomènes de prédation des productions des élevages, réguliers et parfois de grande ampleur. Diverses techniques les prévenir ont été développées (dispositifs d'effarouchement, exclusion, enlèvement, etc.).

Bien que très peu visible sur le marché national en raison d'un faible volume de production, l'algoculture est surtout concentrée en Bretagne, où les conditions environnementales lui sont propices et où elle bénéficie du soutien du conseil régional. Le Plan aquaculture d'avenir fixe un objectif de production de 1000 tonnes d'algues d'ici à 2027 (pour 330 tonnes en 2021). La façade NAMO sera incontestablement un acteur important dans ce développement en raison du dynamisme des entreprises bretonnes positionnées dans cette filière.

5. Une protection renforcée de la biodiversité

Les mers, les océans et les littoraux, en tant qu'espaces naturels, sont en grande fragilité, principalement en raison des activités humaines, d'origine terrestre ou maritime. Les signaux négatifs s'accroissent : le réchauffement climatique, avec comme conséquence directe l'élévation du niveau de la mer ; l'acidification des océans ; les pollutions aux multiples origines, dont celles d'origine terrestre.

La façade NAMO n'échappe pas à ce constat. Ainsi, l'évaluation du bon état des eaux marines, au sens des descripteurs de la DCSMM montre que les risques sanitaires restent prégnants, de même que les phénomènes d'eutrophisation ; les résultats de l'évaluation du bon état des oiseaux marins sont préoccupants ; l'état des mammifères marins se dégrade et les ressources halieutiques sont globalement en mauvais état. Les problèmes d'eutrophisation sont majoritairement dus aux marées vertes dans les baies de Saint-Brieuc, Lannion, Douarnenez et Rance-Fresnaye. Le Dauphin commun et le Marsouin commun sont évalués en mauvais état.

La façade abrite des espèces et des habitats tout à la fois à enjeux et sensibles aux pressions humaines. Ils font l'objet d'outils de protection à l'instar des aires marines protégées. Une progression des surfaces reconnues en aires marines protégées est à relever. Ainsi, en 2022, avec 142 sites, 48 % des eaux de la façade Atlantique ont un statut d'AMP, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2017.

Plusieurs aires marines protégées ont ces dernières années fait l'objet de démarche de création ou d'extension : extension de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) Iroise en septembre 2021, extension de la RNN des Sept Îles (juillet 2023), création de l'APPB de la baie d'Audierne (février 2020).

Enfin, en application du plan d'action du DSF NAMO, des zones de protection fortes sont en cours de déploiement par les instances de concertation des aires marines protégées ; 8 zones ont été reconnues ZPF en 2023.

6. Des littoraux toujours attractifs mais vulnérables

Les littoraux de la façade concentrent plus de la moitié des emplois maritimes. Par ailleurs, à l'image de la tendance nationale, ils attirent une population d'actifs et également de retraités. Ils sont confrontés aux besoins de développer des capacités d'accueil répondant aux besoins des nouveaux arrivants, d'augmentation du coût des logements au détriment de la mixité sociale et de l'emploi (problème de l'hébergement des saisonniers).

Plus on se rapproche de la côte, plus les territoires artificialisés tiennent une place importante. Les activités (tourisme, activités balnéaires, ports, aquaculture) se développent sur les espaces côtiers et requièrent la mise en place d'infrastructures d'accueils contribuant en partie à l'artificialisation des sols mais sont également dépendantes du bon état écologique des eaux côtières (ouverture des zones de baignades, autorisation de consommation des produits de la mer, etc.). Les niveaux d'artificialisation⁶ plus importants concernent notamment les bords de mer des départements des Alpes-Maritimes, de Loire-Atlantique, des Pyrénées-Atlantiques, du Nord et du Var. L'artificialisation y occupe plus de 50 % du territoire concerné.

Cette artificialisation a des effets sur d'autres enjeux comme les patrimoines naturels et paysagers ou encore les biens immobiliers. La vulnérabilité de ces enjeux peut survenir quand ils sont exposés à des aléas (recul du trait de côte, submersion marine, érosion côtière) et sur lesquels l'artificialisation a des effets.

Les littoraux subissent des phénomènes naturels de type submersions marines, érosions, inondations qui entraînent des risques pour la population, les espaces naturels et les activités économiques ; ces phénomènes naturels sont accentués par les effets du dérèglement climatique et obligent les collectivités et populations à s'adapter.

7. Un dérèglement climatique à l'œuvre

Le dernier rapport du GIEC publié en 2023⁷ confirme que le changement climatique est bien observable sur la planète :

- chacune des quatre dernières décennies a été successivement plus chaude que toutes celles qui l'ont précédée depuis 1850.
- sur l'ensemble du globe, le niveau moyen de la mer s'est élevé de 0,20 m entre 1901 et 2018. Les estimations actuelles montrent une amplitude relativement importante d'élévation du niveau de la mer se situant entre 0,43 m à 2,5 m d'ici 2100.

Les conséquences les plus prévisibles sur le littoral, les ports et les estuaires sont l'augmentation de la température de l'eau, la montée du niveau marin, l'intensification et l'augmentation de la fréquence des tempêtes.

Le dérèglement climatique modifiera également l'abondance de la ressource et la répartition des populations de poissons. En effet, l'augmentation de la température de l'eau induite par le dérèglement climatique génère un brassage plus limité des différentes couches de l'océan (ce qui conduit à une réduction de l'abondance du plancton) et une moindre oxygénation de l'eau par l'atmosphère. En conséquence, les conditions de vie deviennent moins favorables pour la faune marine. Une modélisation de l'impact du changement climatique à long terme montre que la baisse des animaux marins pourrait atteindre -20 % à la fin du siècle, voire -30 % à -40 % dans certaines zones⁸. Le secteur de la pêche le long des côtes atlantiques pourrait être affecté dans les années qui viennent.

Les communautés des zones basses littorales ainsi que les gestionnaires d'infrastructures devront s'adapter au changement climatique pour envisager l'avenir. Ceci aura notamment pour conséquence d'amplifier l'érosion du littoral et donc d'augmenter les risques côtiers. Des outils ont été mis en place à disposition des collectivités territoriales par la loi Climat et résilience du 22 août 2021, afin de leur permettre d'adapter leur action en matière d'urbanisme et leur politique d'aménagement au recul du trait de côte.

⁶ https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/artificialisation_vf_namo_cerema.pdf

⁷ https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf page 6

⁸ Tittensor, D.P., Novaglio, C., Harrison, C.S. et al. Next-generation ensemble projections reveal higher climate risks for marine ecosystems. Nat. Clim. Chang. 11, 973–981 (2021). <https://doi.org/10.1038/s41558-021-01173-9>.

NOTES

NOTES



